

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mardi 6 avril 2021

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 25 février 2021


Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-25 et L 2121-26,

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 25 février 2021 (*joint à la synthèse*) est soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du jeudi 25 février 2021
(*ci-joint*).**

 Le Président
Daniel BÔNE



**Communauté de communes
Cœur de France**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du jeudi 25 février 2021 à 18 h**

Question n° 1

**Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire
du jeudi 3 décembre 2020**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du
jeudi 3 décembre 2020.**

Question n° 2

**Compte-rendu des décisions prises en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des
collectivités territoriales**

**Le Conseil communautaire donne acte à Monsieur le Président de la communication des
décisions prises.**

Question n° 3

Compétence « Organisation de la mobilité »

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de prendre la
compétence « Organisation de la mobilité ».**

Question n° 4a

**Ressources humaines
Mise en place d'un règlement intérieur de formation des agents**

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- valide le règlement de formation présenté,**
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 4b

Ressources humaines

Emplois civiques

Le Président indique que ces services civiques « jeune ambassadeur d'entreprise » ont été proposés par Monsieur le Préfet, c'est un service innovant au niveau de l'ensemble de la France.

Michelle RIVET aimerait avoir quelques précisions. J'ai bien compris qu'il n'y a pas de condition de diplôme, mais y a-t-il un profil type ? C'est ma première question.

Ma deuxième question concerne le lieu de la mission qui se situera au niveau du fonctionnement de « La Passerelle » qui est un centre de formation et pour laquelle j'ai toujours milité pour qu'il y ait des animations, donc je m'en réjouis, mais quelle est l'articulation entre le fonctionnement de « La passerelle » qui est un lieu de formation et l'aspect ambassadeur d'entreprise ?

Le Président répond que le service économie de Cœur de France a été installé à « La Passerelle » et comme ce service sera le support de ces emplois civiques, c'est la raison pour laquelle ils sont basés à « La Passerelle ». Il a été très compliqué de trouver ces deux emplois civiques, contrairement à ce que l'on peut penser.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité,**
- **autorise Monsieur le Président à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires,**
- **autorise Monsieur le Président à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire forfaitaire de 107,58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation, de transport et de logement.**

Question n° 4c

Ressources humaines

Convention cadre de prestations en psychologie du travail avec le Centre de gestion du Cher

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **sollicite le Centre de gestion du Cher pour bénéficier de la prestation en psychologie du travail,**
- **autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre.**

Question n° 5

Acquisition du bâtiment de l'ancienne école maternelle la Chaume à Saint-Amand-Montrond

Pascal COLLIN indique qu'il est tout à fait d'accord pour l'achat de ce bâtiment mais auparavant il aimerait avoir la certitude de la faisabilité et de l'acceptation du projet avant de s'engager.

Le Président indique que tous les préalables ont été demandés. Tout d'abord le déclassement des locaux qui étaient un établissement scolaire, ce qui est fait maintenant. Les locaux sont donc libres à la vente.

En ce qui concerne le permis de construire, l'architecte va rencontrer l'architecte des bâtiments de France, le 2 mars prochain, pour un dépôt la deuxième quinzaine de mars.

En ce qui concerne les subventions, la Préfecture a donné son aval et je tiens à remercier Monsieur le Préfet et Madame la Sous-Préfète pour leurs investissements car je pense qu'on va avoir une aide substantielle pour cette maison de santé.

Il y a vraiment un engagement fort de tout le monde.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- acheter le bien au prix proposé, soit 226 000 €,
- signer tous les documents à intervenir.

Question n° 6

Acquisition et revente de terrains à la zone d'activité des Carmes à Saint-Amand-Montrond : ajustement des parcelles

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- acquérir les parcelles cadastrées BI 190, BI 191, BI 193 et BI 160 pour une superficie totale d'environ 468 m², au prix de 2 € par m²,
- revendre ces terrains aux entreprises, au prix de 5,60 € par m²,
- signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Question n° 7

Ouverture d'un budget annexe « Zones d'activités »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- créer le budget annexe « Zones d'activités » et à le soumettre à la TVA,
- effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Question n° 8

Mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise à jour des opérations déjà ouvertes, l'inscription des nouvelles opérations et la clôture des opérations en AP/CP – AE/CP.

Question n° 9

Débat sur les orientations budgétaires 2021

Le Président explique qu'il convient d'inverser la tendance de l'endettement et que le recours à l'emprunt ne doit pas être la solution pour équilibrer le budget. L'objectif est de revenir à l'équilibre en 2022. On va faire des efforts au niveau de la voirie. Il est nécessaire de mieux maîtriser les dépenses de voirie. De plus, la compétence économie est une compétence essentielle, notre territoire va continuer de progresser si nous savons être attractif. Il nous faut de la réactivité avec le plan de relance, il y a des opportunités d'aides et de subventions. Chaque euro investit au niveau de l'économie doit être un euro rentable.

Edith MICHELIC demande ce que l'on entend par un travail sur la voirie ?

Le président répond que la commission s'est réunie cet après-midi, mais qu'il a dit depuis le début qu'il sera nécessaire d'être modéré sur la voirie, on ne peut pas donner de fonds de concours sans trésorerie. Il y a des solutions, je fais pleinement confiance au travail de la commission. Il faut tenir compte de la réalité, les priorités sont l'économie, la maison de santé, accueillir et recevoir les touristes.

Emmanuel RIOTTE souhaite apporter un complément sur les nouvelles méthodes de travail avec la mise en place une fois par mois d'une réunion avec la Sous-Préfecture, la Ville de Saint-Amand-Montrond et la Communauté de communes afin de voir tous les projets et ainsi les demandes de subvention.

Patrick BIGOT s'interroge sur la mise en place d'une gestion déléguée concernant l'assainissement non collectif qui lui semble déjà en place, le Président lui répond que le contrat s'est arrêté en juillet 2020 et qu'il faut donc le refaire.

Francis BLONDIEAU intervient pour valoriser le travail réalisé avec le Pays Berry St Amandois :

- finalisation du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), qui est un document qui oblige et qui s'étend sur tout le sud du département,*
- poursuivre le projet PNR (Parc Naturel Régional) qui va être important pour le tourisme, le développement durable et ainsi donner une identité au Berry à la fois côté Cher et côté Indre*
- la santé.*

Il est très important de travailler en complémentarité avec le Pays.

Le Président indique qu'au niveau de la compétence économie, un projet sur les 4 communautés de communes du sud du département a été demandé afin d'avoir une unité de vision et la mise en place d'un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).

Michelle RIVET souligne qu'il y a encore beaucoup de travail sur le PNR et beaucoup de choses à gagner au niveau du tourisme et de l'économie mais encore quelques années de travail avec un engagement fort des élus.

Philippe AUZON précise que le même bureau d'étude travaille sur l'élaboration du SCOT et du PLUi-H, ce qui facilite le travail.

En ce qui concerne le PNR, la première idée était que le PNR corresponde aux territoires des Pays du Berry Saint Amandois et de la Châtre afin de ne pas créer une couche administrative supplémentaire. Cependant la champagne Berrichonne ne correspondant pas aux paysages et aux objectifs des PNR, il est nécessaire de créer un syndicat mixte pour les territoires concernés. Le projet PNR se poursuit.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2021.